

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur,
M. P. DE DECKER.

297. — 4 JUIN 1855. — *Loi concernant le droit d'enregistrement des contrats d'entreprise* (1). (Monit. du 8 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Sont sujets au droit fixe d'enregistrement de 1 fr. 70 c. :

1^o Les adjudications au rabais et marchés pour constructions, réparations, entretien, approvisionnement et fournitures dont le prix doit être payé par le trésor public, ou par les administrations provinciales et communales, ou par des établissements publics ;

2^o Les cautionnements relatifs à ces adjudications et marchés.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. MERCIER.

298. — 4 JUIN 1855. — *Arrêté royal qui autorise le Sieur Trossart (Auguste-Charles), né à Gand, le 10 décembre 1811, et y domicilié, à substituer audit nom de Trossart, celui de Moyson*. (Monit. du 5 juin 1855.)

299. — 5 JUIN 1855. — *Loi qui approuve la convention, conclue le 27 avril 1855, avec la dame Vanden Berghe (Henriette) et consorts, ayant pour objet l'échange d'une propriété de l'État, située à Poperinghe* (2). (Monit. du 8 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La convention conclue le 27 avril 1855, avec la dame Vanden Berghe (Hen-

riette) et consorts, ayant pour objet l'échange de la caserne de gendarmerie, située à Poperinghe, contre une propriété située en la même ville, est approuvée, et le gouvernement est autorisé à réaliser cet échange par acte en due forme, à passer aux frais des parties requérantes.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. MERCIER.

300. — 5 JUIN 1855. — *Loi concernant des crédits supplémentaires au budget des travaux publics pour l'exercice 1854* (3). (Monit. du 10 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1853 et antérieurs), pourront être imputées à charge du budget des travaux publics, pour l'exercice 1854, jusqu'à concurrence de 66,398 fr. 36 c.; elles formeront audit budget un chapitre VIII additionnel, subdivisé comme il suit :

§ 1^{er}. PONTS ET CHAUSSEES.

Service des canaux et rivières.

Art. 88. Canal de Pommereul à Antoin (exercice 1853). 1,021 27

Art. 89. Sambre :

Exerc. 1841, fr.	162 90	
— 1846,	152 01	
— 1847,	1,149 50	
— 1851,	2,125 »	
		3,589 41

Art. 90. Canal de Charleroi à Bruxelles (exercice 1852). 57 »

Art. 91. Lys (exercice 1853). 156 52

Art. 92. Meuse :

Exerc. 1850, fr.	2,160 16	
— 1852,	517 07	
— 1853,	998 05	
		3,675 28

(1) Présentation à la chambre des représentants le 21 mai 1855.—Exposé des motifs (*Annales*, p.1228). — Rapport par M. Moreau le 13 mai.— Discussion et adoption le 2 juin, par 65 voix et une abstention.

Rapport au sénat par M. Grenier-Lefebvre le 2 juin. — Discussion et adoption le même jour, à l'unanimité.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 21 mai 1855.—Exposé des motifs (*Annales*, p.1312). — Rapport par M. Van Renynghe le 25 mai. — Dis-

cussion et adoption le 31, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Grenier-Lefebvre le 1^{er} juin. — Discussion et adoption le 2, à l'unanimité.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 24 avril 1855.—Exposé des motifs (*Annales*, p.982-998). — Rapport par M. Vermeire le 25 mai.— Discussion et adoption le 31 à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Spitaels le 1^{er} juin. — Discussion et adoption le 2, à l'unanimité.